

DIMENSIONNEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Les ouvrages constituant les réseaux de distribution sont dimensionnés par **des contraintes de tension** (limites à respecter) et **d'intensité** (puissance à transiter dans le réseau). C'est donc un dimensionnement en puissance qui est réalisé. Ce réseau est construit pour répondre aux besoins en puissance, quelle que soit la durée d'utilisation de ce réseau, c'est-à-dire quelle que soit l'énergie transitée.

Un ouvrage devient insuffisant quand il ne permet plus :

- Soit d'assurer un maintien de la tension dans les limites réglementaires,
- Soit de transiter les puissances appelées par les clients raccordés sur cet ouvrage (dépassement des limites de transit d'intensité).

Ce dimensionnement et le respect de la qualité de desserte de "l'onde électrique", répondent à des lois de la physique (pertes en charge, intensité admissible, chutes de tension...)